AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0241
FR0004157428-FS0054

23 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OCTO TECHNOLOGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 janvier 2017, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits vote de la société OCTO TECHNOLOGY et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport à l'offre publique d'achat visant les actions OCTO TECHNOLOGIES de la totalité des actions détenues par le déclarant.